

LE 2000

JOURNAL PROVINCIAL / Volume 37, n°2 / Mai 2011

« L'être humain seul importe, la technique et le capital ne sont qu'à son service »

Au sommaire

2 / RELATIONS DE TRAVAIL

3 / AVANTAGES SOCIAUX

4 / BABILLARD



MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rétablissons le dialogue

*Ginette Paul, présidente et
Guy Poirier, secrétaire général*

Que ce soit pour le dossier des centres d'appels, de la cinquième semaine de vacances ou, plus récemment, celui de compteurs à lecture à distance, nos relations avec l'employeur ont été durement touchées dernièrement. Conséquemment, nos discussions avec Hydro-Québec sont pratiquement tombées au point mort et le peu qu'il en reste ne se fait pas avec le sérieux nécessaire, malgré le fait que nous tentons des rapprochements depuis septembre 2010.

Le contexte politique actuel demande à l'employeur et aux employés de s'attaquer plus sérieusement au règlement de nos différends afin d'améliorer les relations de travail pour démontrer une plus grande unité au sein d'Hydro-Québec. Les récentes charges de la droite contre la société d'État exigent de nous tous cet effort additionnel.

Depuis quelques mois, ces groupes prétendent, à tort, qu'une bonne partie des maux liés au financement de la province se résolvent comme par magie en sabrant dans les employés chez Hydro-Québec et en augmentant ses redevances à l'État. C'est ce genre de discours simpliste que tient actuellement le gouvernement libéral, l'Action démocratique du Québec et la Coalition pour l'avenir du Québec de M. François Legault.

Nous savons tous qu'Hydro-Québec est une immense organisation très complexe. Elle a besoin de beaucoup d'employés pour assurer son fonctionnement et son opération ne peut être laissée qu'à la technologie. Il est vrai que certaines améliorations peuvent être apportées, mais il est irréaliste de prétendre qu'ultimement on peut régler le budget provincial en coupant des milliers d'emplois ou en fixant des cibles de redevances abusives.

C'est en tenant compte de ce contexte qu'il devient plus que nécessaire au cours des prochaines

semaines, que nous, comme l'employeur, essayions de rétablir un dialogue constructif. Évidemment, tout ceci demande de l'ouverture ainsi qu'une démonstration de bonne volonté de part et d'autre, mais nous croyons que cet exercice sera bénéfique pour tout le monde.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que l'employeur doit cesser de faire du mur-à-mur avec « l'efficacité » sur le dos des employés. Il est faux de croire que c'est en s'attaquant uniquement aux droits des employés que l'organisation sera gagnante. Il faut que la direction soit plus attentive aux gaspillages encourus par ses propres projets ou par ses réorganisations.

À ce sujet, le projet des compteurs à lecture à distance et son déficit prévu est un excellent exemple de gestion hasardeuse. Pourquoi investir dans un projet qui coûte plus cher que ce qu'on prévoit qu'il rapporte? Pourquoi vouloir à tout prix modifier le système de relève actuel qui est performant et moins coûteux que son alternative technologique?

Plus troublant encore, comment se fait-il que nous devons nous débattre pour obtenir la moindre parcelle d'information sur ce projet et qu'il soit très difficile d'établir un dialogue raisonnable avec l'employeur sur ce dossier malgré le fait qu'il menace près de 800 de nos emplois?

Dans ce dossier comme dans d'autres, il n'est pas trop tard pour revenir sur le droit chemin. Il faut cependant traiter ces enjeux avec tout le sérieux et la bonne foi nécessaire.

DERNIÈRE HEURE
Hydro-Québec propose un dialogue

page 3



NOUVELLE PROCÉDURE DE VACANCES ET DE CONGÉS DANS LES CENTRES D'APPELS

L'employeur ignore encore la convention collective

Encore cette année, suite à l'implantation d'un autre nouveau système de saisie des vacances et des congés, l'employeur tente de faire fi de la convention collective en ce qui a trait à l'attribution de ces dernières aux employés de centres d'appels. En effet, le nouveau système ne permet pas aux membres et au Syndicat de s'assurer du respect de l'ancienneté dans l'attribution des périodes de vacances et de congés. Cette impossibilité technique contrevient aux principes de la convention collective. C'est pourquoi votre syndicat a déposé un grief provincial dans ce dossier et entend faire respecter les droits de ses membres.

Le Syndicat demande à l'employeur de corriger cette situation en établissant une méthode de vérification pour les membres ainsi que pour l'unité syndicale afin de s'assurer que l'attribution est faite de façon équitable.

Notons qu'il ne s'agit pas de la première tentative de l'employeur de s'attaquer aux droits en lien avec les vacances et les congés des employés de centres d'appels. L'an dernier, un arbitre avait donné raison à l'employeur afin de faire primer les quotas de périodes de congés et de capacités linguistiques par plage horaire sur l'ancienneté.

De plus, notons que dans ce dossier, le Syndicat a également déposé un second grief puisque l'employeur n'a pas respecté l'article 39 de la convention en omettant de produire un avis de changement technique et technologique dans les délais prescrits.

Nous vous tiendrons informés des développements et des actions entreprises dans cet important dossier. Toutefois, si vous constatez des irrégularités dans l'attribution de vos vacances ou congés, nous vous prions d'aviser le plus tôt possible la structure syndicale afin que nous puissions agir conséquemment à temps.

5^E SEMAINE DE VACANCES

Proposition déraisonnable

Récemment, l'employeur a déposé une « offre » de règlement dans le dossier de la cinquième semaine de vacances pour tous les employés de vingt ans de service continu ou plus. Malheureusement, cette proposition manquait de sérieux et elle exigeait des membres du 2000 beaucoup trop de concessions. Il s'agit d'ailleurs de l'un des sujets pour lequel l'exécutif du Syndicat a convoqué dernièrement des Assemblées générales.

En échange de la cinquième semaine de vacances à tous les employés ayant vingt ans de service continu, Hydro-Québec a proposé au 2000 :

1. Le retrait de 92 griefs liés au prolongement des temporaires à la vice-présidence – Clientèle et toutes formes de demandes rétroactives;
2. Le retrait de l'ensemble des griefs liés au dossier « dimensionnement » des postes permanents et toutes formes de demandes rétroactives;
3. Le retrait de l'ensemble des griefs liés au dossier « Dessinateur/SIG » et toutes formes de demandes rétroactives;
4. Le retrait d'une quinzaine de griefs de postes permanents vacants ou temporaires plus de 12 mois à Hydro-Québec Équipement / Centre de service partagé et toutes formes de demandes rétroactives.

L'ensemble de ces griefs représente l'abolition de près de 300 postes.

Il est plus qu'évident que cette demande de la part d'Hydro-Québec n'est pas acceptable, encore moins raisonnable.

Rappelons que cette iniquité provient de la mauvaise gestion de l'employeur des années 1990 et 2000 lorsque ce dernier refusait de combler les postes permanents et procédait à l'embauche à outrance d'employés temporaires. Ceux-ci ont alors subi de nombreuses cessations d'emploi et plusieurs ne peuvent avoir une 5^e ou une 6^e semaine de vacances, malgré que leurs années de service compilées dépassent largement 20 ou 30 ans.

Le comité de négociation continuera ses efforts afin que le bon sens prévale et que l'employeur accorde le même respect qu'il a déjà accordé à d'autres groupes d'employés.

MAINTIEN DES CENTRES D'APPELS RÉGIONAUX

Encore aucune confirmation

Dans un article paru le 1^{er} avril dernier dans le quotidien *La Tribune*, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, avait annoncé qu'Hydro-Québec reculerait partiellement sur son intention de regrouper les activités des centres d'appels en quatre grandes centrales. Concrètement, elle avait déclaré que 12 d'entre eux resteraient ouverts, soit ceux de Rimouski, Chicoutimi, St-Antoine, Valleyfield, Trois-Rivières, Rouyn, Joliette, Thetford Mines, Gatineau, Montréal, St-Hyacinthe et Québec.

Il est plus qu'évident que cette intervention n'est pas étrangère aux nombreuses pressions du 2000 faites auprès de la direction ainsi qu'au niveau des élus provinciaux et municipaux.

Depuis cette déclaration, le Syndicat a demandé, mais n'a pas été en mesure d'obtenir une confirmation officielle de la part d'Hydro-Québec sur ces intentions dans ce dossier. Plus inquiétant encore, il a été impossible de connaître le statut réservé au site de Sept-Îles, qui ne fait pas parti de l'énumération de Mme Normandeau.

Nous continuerons à mettre tout en œuvre afin d'augmenter la pression sur l'employeur pour conserver tous les centres d'appels ouverts et nous vous tiendrons informés de tous développements dès qu'ils seront rendus disponibles.



Quels avantages peut-on maintenir lors d'un congé sans solde autorisé?

Michel Lavoie, Comité avantages sociaux et Comité de retraite

Lorsque vous prenez un congé sans solde autorisé, il est possible de maintenir certains avantages sociaux moyennant certains accommodements.

Assurances

Pour **les employés permanents et temporaires**, vous pouvez conserver vos privilèges liés à l'assurance soins de santé Croix-Bleu, l'assurance dentaire SSQ, l'assurance-vie de base (AVCB) et complémentaire (AVCC) si vous continuez de défrayer votre part de ces programmes, soit 50 % du coût complet. L'employeur continuera alors d'assumer l'autre moitié. Évidemment, puisque votre part ne pourra plus être déduite à chaque période de paie, vous devrez régler la note par une facture qui vous sera acheminée mensuellement. C'est le Centre de retraite et assurances (CARA) qui s'occupe de la gestion de cet accommodement.

DERNIÈRE HEURE

COMPTEURS À LECTURE À DISTANCE

Hydro-Québec propose un dialogue

C'est lors d'une réunion d'urgence, convoquée le 17 mai dernier, que le comité exécutif du 2000 s'est montré intéressé face à la proposition de dialogue que l'employeur venait de faire au Syndicat dans le dossier des compteurs à lecture à distance.

Au moment de mettre sous presse, l'exécutif en était à établir ses conditions à la tenue de telles réunions afin de s'assurer de la bonne foi d'Hydro-Québec dans cette ultime tentative de négociation. Le Syndicat souhaite qu'il ne s'agisse pas uniquement d'une diversion et qu'il y ait une véritable proposition sur la table.

Plus de détails dans la prochaine édition.

Régime de sécurité de salaire et assurance-salaire

La question du maintien du régime de sécurité de salaire et de l'assurance-salaire lors du congé sans solde autorisé est plus complexe.

Les employés permanents, qui bénéficient de la protection du régime « maison » de sécurité de salaire d'Hydro-Québec, ne sont pas couverts en vertu de l'article D de l'appendice C de votre convention collective (page 212). Cet article stipule que lors d'une « absence avec permission » la couverture du régime ne s'applique pas.

Pour **les employés temporaires**, la situation est différente. Puisque votre assurance-salaire émane d'une entente entre le Syndicat et la compagnie d'assurances *La Capitale*, vous pouvez maintenir votre protection du salaire en continuant le paiement de votre prime. Pour ce faire, vous devez prendre les dispositions nécessaires en communiquant avec l'assureur. Tous les détails de ce régime sont disponibles sur notre site Web au www.scpf2000.qc.ca/assurance_salaire/assurance_salaire.html.

Régime de retraite d'Hydro-Québec

Prenez également note qu'il est possible de racheter les cotisations que vous n'avez pu faire lors de votre congé sans solde autorisé pour combler le manque à gagner dans votre régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ). Pour ce faire, vous avez, au plus tard, **180 jours suivant la date de votre retour au travail** (article 10.4 du règlement 734). Après cette période, vous ne pourrez plus racheter vos parts. Pour plus de renseignements sur cette modalité, communiquez avec le CARA.

Si vous rencontrez des problèmes dans la mise en place de ces dispositions ou pour toutes problématiques au niveau de vos avantages sociaux, communiquez avec le Comité avantages sociaux au : avantagesociaux@scfp2000.qc.ca.

CENTRE DE RETRAITE ET ASSURANCES (CARA)

514 289-5252

1 877 289-5252

AVIS DE RECHERCHE

AU COURS DES SIX DERNIERS MOIS, avez-vous bénéficié d'un congé pour droits parentaux et avez-vous eu un nouvel emploi permanent ou temporaire pendant ce congé ? Si oui, faites-nous savoir comment la direction a traité votre situation, en communiquant avec votre structure syndicale régionale.

Rencontre annuelle du régime de retraite

Le Comité de retraite d'Hydro-Québec convoque tous les membres participants et non-participants d'Hydro-Québec à la rencontre annuelle du régime de retraite le **lundi 20 juin 2011** à 18 h à l'hôtel Hyatt Regency de Montréal situé au 1255, rue Jeanne-Mance.

Fête internationale des travailleuses et des travailleurs

C'est le premier mai dernier que se tenait le 39^e rassemblement annuel de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs. C'est sous le thème « C'est l'heure des comptes! » que des milliers de travailleurs, dont des membres du 2000, ont marché et se sont rassemblés à Montréal. La thématique de cette année avait pour objectif de dénoncer les employeurs qui bafouent les droits des travailleurs et qui manquent de respect envers leurs employés.

Notons que la marche a fait un passage symbolique devant les bureaux du *Journal de Montréal*, afin de dénoncer l'important conflit de travail qui s'est récemment conclu.



Marche de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, Montréal, 1^{er} mai 2011

Création d'un nouvel emploi

Le Comité d'évaluation provincial tient à aviser qu'Hydro-Québec vient de procéder à la création d'un nouvel emploi de classe 6 : aviseur-e suivi de projets (no 232). Vous pouvez consulter les détails de ce nouveau poste sur le site Web du SCFP-2000 dans la section du Comité d'évaluation.

Liste d'ancienneté

La période annuelle de vérification de votre ancienneté ou de votre durée de service est maintenant arrivée. Nous vous invitons donc à vérifier sur les babillards de votre lieu de travail ou sur le site Web du Syndicat, au www.scfp2000.qc.ca, que les informations associées à votre nom sont exactes. Vous avez jusqu'au 7 juin pour effectuer la vérification et jusqu'au 14 juin pour déposer un grief si vous constatez une erreur.

Déploiement du service de courriel @monsyndicat.qc.ca

Depuis presque un mois, le service de courriel @monsyndicat.qc.ca est maintenant opérationnel. Le déploiement graduel du système auprès des membres va bon train. D'ici les prochaines semaines, tous les membres du 2000 recevront par la poste un mot de passe permettant d'activer leur adresse courriel @monsyndicat.qc.ca et d'accéder à la section sécurisée pour les membres du site Web du Syndicat.

Jour de deuil national

Le 28 avril dernier avait lieu le Jour de deuil national à la mémoire des personnes décédées ou blessées au travail. À cette occasion, des marches et des cérémonies se sont tenues partout sur la planète en souvenir des victimes d'accidents de travail. Une de ces cérémonies a eu lieu au siège social du 2000, en compagnie des consœurs et des confrères des autres unités syndicales d'Hydro-Québec. Une minute de silence y a été observée.

Lors de cette cérémonie, les membres du 2000 ont eu une pensée particulière à l'endroit des membres du Syndicat décédés dans le cadre de leurs fonctions.

- 1989 : Jean-Yves Tremblay et Roméo Trottier, inspecteurs de barrages de la région Baie-James;
- 1993 : Lise Lefort Lapalme, inspectrice mesurage de la région Richelieu;
- 2002 : Robert Marcoux, agent de service de la région Montmorency.



Lecture de la déclaration du Jour de deuil national, Bureau du SCFP-2000, 28 avril 2011



Soyez au courant, visitez notre site Internet!
www.scfp2000.qc.ca



JOURNAL PROVINCIAL
 Volume 37, n° 2 / mai 2011

Le 2000 est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 5500 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Présidente : Ginette Paul
 Secrétaire général : Guy Poirier
 Rédaction : David Labrosse

Montage et traitement de texte :
 François-Olivier Michaud

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ
 1010, rue de Liège Est
 2^e étage, Montréal QC H2P 1L2
 514 381-2000

bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Conception graphique : Anne Brissette

Impression : Atelier Québécois Offset inc.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

